

Madame le MAIRE
Mairie

33141 VILLEGOUGE

Bordeaux, le 25 mars 2019

Direction

Madame le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur le projet de modification n°1 du PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne essentiellement l'application de la loi LAAF et de la loi Macron en zone N et A.

Concernant le changement de destination des bâtiments identifiés, le bâtiment N° 11 « le pinier » a une configuration de hangar ne paraissant pas propice à l'habitat, de plus très éloigné du bourg.

Pour l'ensemble des changements de destination évoqués, nous demandons qu'il y ait une distance d'au moins 10 mètres entre les bâtiments repérés et les parcelles AOC, avec création d'une bande boisée tampon.

Les modifications réglementaires autorisées par la loi Macron, en zone N et A, seront compatibles avec la doctrine citée par la CDPENAF.

En conséquence, notre Compagnie émet un avis favorable.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

Objet
Avis modification
n° 1 PLU

Dossier suivi par :
Laurent COURAU


Référence
LC/MP/19/069

**Chambre d'Agriculture
Siège social
17 cours Xavier Arnozan
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX**

Tél. 05 56 79 64 12
Fax 05 56 79 80 30
Email : [territoires@
girond.chambagri.fr](mailto:territoires@girond.chambagri.fr)

www.girond.chambagri.fr

Le Directeur,


Pierre GOT